

DICTIONNAIRE-MANUEL

DU

NÉGOCIANT EN VINS ET SPIRITUEUX

ET DU

MAITRE DE CHAI

*Guide utile à quiconque veut vendre ou manipuler des Vins
ou des Spiritueux*

ACCOMPAGNÉ DE 300 VIGNETTES

PAR

Edouard FERET

Auteur de « BORDEAUX ET SES VINS CLASSÉS PAR ORDRE DE MÉRITE ».

Ouvrage honoré d'une Médaille d'or de la Société d'Agriculture de la Gironde.



BORDEAUX

FERET ET FILS, ÉDITEURS
15, cours de l'Intendance.

PARIS

LIBRAIRES ASSOCIÉS, ÉDITEURS
13, rue de Buci.

1896

...pese aussi. Si les deux observations donnent le même résultat, le mélange est bien fait. Si non, il faut brasser de nouveau à l'aide du fouet jusqu'à ce qu'une nouvelle pesée donne deux degrés identiques.

Dans les coupages des spiritueux, il faut tenir compte de la *contraction* (V. ce mot) qui augmente toujours le degré du mélange cherché. Il faut donc dans les calculs poser un chiffre de 1 degré environ au dessous de celui que l'on veut obtenir réellement.

Coupé (vin). — Celui dans lequel on a introduit un autre vin ou plusieurs autres pour le rendre propre à l'emploi qu'on lui destine. (V. *Coupage*.)

Coupe. — Mesure valant à Digne 17 litres, à Sisteron 23, à Barcelonnette, 30.

Couronne (La). — Cru bourgeois supérieur de Pauillac-Médoc (30 tx). De création récente, ce cru admirablement situé au milieu de cinquièmes crus et autres crus distingués, prendra un rang plus élevé à la prochaine classification officielle.

Court (vin). — Celui qui ne laisse rien au palais après dégustation; on dit vin qui n'a pas de suite, et quand il s'agit de vin nouveau on dit vin court. (V. *Tourner court*.)

Courtage des vins. — Le courtage est l'acte du courtier lorsqu'il s'entretient entre l'acheteur et le vendeur. (V. *Courtier*.)

Les droits de courtage varient avec le pays et les habitudes commerciales. Dans la Gironde, les droits de courtage sauf stipulation contraire sont de 2 % sur le montant brut de la vente, payables par le vendeur, sauf quelques régions où les vins sont achetés net au propriétaire. En général, l'acquéreur retient au moment du règlement le droit de courtage au vendeur pour les verser au courtier.

Courte (barrique). — Se dit dans le Bordelais pour désigner celle qui n'a pas la capacité voulue.

Courtiers de vins et spiritueux. — Le courtier est l'intermédiaire entre l'acheteur et le vendeur.

Pour être un bon courtier, il importe de réunir plusieurs conditions : D'abord, une probité à toute épreuve, à cause des intérêts adverses dont on est chargé et entre lesquels il est de stricte délicatesse de tenir la balance égale.

Ensuite être physiquement doué sous le rapport de la dégustation : posséder non seulement un palais fin et délicat, mais aussi un odorat subtil et l'œil excellent et une longue pratique des vins.

Enfin connaître à fond et depuis longtemps le vignoble que l'on visite, pour pouvoir seconder les clients dont on possède la confiance.

Rien ne paraît plus facile que de s'intituler courtier de vins; rien n'est plus difficile que d'être vraiment digne de ce titre.

Inspirer la confiance aux deux intérêts opposés qu'on a pour mission de concilier, montrer qu'on est à la hauteur de la tâche par la compétence que l'on sait déployer dans l'exercice d'une profession difficile, telle doit être la constante préoccupation du courtier.

Les courtiers étaient autrefois des officiers ministériels et leur nombre était limité; aujourd'hui, le courtage est libre. Il existe cependant des courtiers *assermentés* qui seuls ont le droit de faire des ventes publiques. L'inscription au rang de ces courtiers s'obtient sur la production de certificats établissant l'honorabilité et la capacité du courtier, et après versement d'une somme de 3,000 francs. (V. *Bordereau*.)

Cette inscription est ordonnée par le président du Tribunal de Commerce de la région, après examen du dossier de l'intéressé qui prête ensuite le serment exigé par la loi.

Couspaude (La). — 1^{er} cru Saint-Emilion (20 tx).

Couteau-tord ou **Couteau de taillage**. — V. *Plane*.

Coutet (château). — 1^{er} cru de Barsac-Sauternes. (V. *Gironde*.)

Contre. — Couteau de fer acéré, mesurant environ 40 centimètres de long sur 10 de haut, portant une douille où se fixe un manche. La partie opposée au côté tranchant a environ 2 centimètres de largeur. C'est sur cette partie que l'ouvrier frappe pour refendre les douilles de bois merrains d'Amérique. L'emploi de cet outil est aujourd'hui assez rare, les bois merrains étant presque toujours mis d'épaisseur au moyen de la scie.

Couvert. — Un vin rouge est dit très couvert quand il est très coloré.

Couvre-robinet avec ou sans cadenas. — Appareil destiné à mettre pour ainsi dire sous clef le liquide contenu dans un fût en vidange et muni d'un robinet.

Cramant (canton d'Avize). — Vignoble notable de la *Champagne*.

Craie clarifiante. — V. *Cailloux* calcinés en poudre.

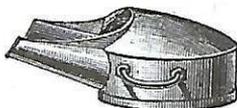
Crapaud. — Sorte de petit chantier servant pour le montage d'un seul fût (fig. 114).



Couvre-robinet (Fig. 113).



Crapaud (Fig. 114).



Crapaud (Fig. 115).

Crapaud. — Bassine de fer-blanc en partie recouverte, munie d'anses et d'un bec, servant quelquefois au soutirage des liquides (fig. 115). (V. *Bassine nantaise*.)

On donne aussi ce nom à Bordeaux à un morceau de fer recourbé et percé, qui se place sur la bigorne pour faire des trous peu profonds.

Crème de tartre ou **Bi-tartrate de potasse**. — Produit du raffinage des tartres bruts. Ces derniers contiennent diverses impuretés telles que du tartrate de chaux et de la matière colorante, en même temps que

quelques autres bi-tartrate de p...
Pour raffiner on le traite tout...
matières colora...
cristalliser à pl...
pour en séparer...
ainsi purifié à d...
d'eau. L'opérati...
quatre heures, o...
froide et on les...
(V. *Carles* : *Dér...*
éditeurs.)

Crème de tête. — de la première t... plus parfaitement locale. Ces vins s...

Creuset. — Petit en platine, dans lequel on fait l'analyse.

Creux de route. — de voyage de l'évêque dans un cellier surviennent quelq...

Grève-cœur. — (V. *Poulain*.)

Cric ou **Lève-fût**. — d'un engrenage co...

Une manière de cui... et le soulève sans des extrémités form... que l'autre, munie d'un point d'appui de l'



La figure 116 repré... mais fonctionnant de... **Cric**. — Outil servant à... dentée actionnée par